

Liberté Égalité Fraternité DRAC de la Nouvelle-Aquitaine Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de la Haute-Vienne

Affaire suivie par : Pascale Dupuy Limoges, le 23 janvier 2023

N/Réf: 2023/LM/C007

L'architecte des Bâtiments de France

à

DDT – Le Pastel Monsieur Lagarde Police de l'eau – continuité écologique 22 rue des Pénitents Blancs 87032 Limoges cedex 1

Objet : Aménagement, restauration et entretien des milieux aquatiques sur le bassin versant de la VIENNE MÉDIANE et de ses affluents dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatiques.

Vous avez sollicité mon avis concernant l'aménagement, restauration et entretien des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Vienne médiane et de ses affluents dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatiques.

Après étude du dossier, je vous informe que j'émets un avis favorable de principe sous réserves que tous travaux, qu'il s'agisse d'arasement ou d'effacement de seuils, de création de passes à poissons, de passes à canoë de travaux sur les ripisylves, de travaux d'accompagnement des agriculteurs ou toutes autres restaurations de continuités écologiques, devant être réalisés dans le champ de protection d'un monument historique, dans un Site Patrimonial Remarquable, dans un site inscrit ou dans un site classé fassent l'objet d'une demande préalable soumise à mon accord.

Lætitia Morellet Architecte et urbaniste de l'État Architecte des Bâtiments de France



Égalité Fraternité

DRAC de la Nouvelle-Aquitaine Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de la Haute-Vienne

Affaire suivie par: Pascale Dupuy

Limoges, le 23 janvier 2023

N/Réf: 2023/LM/C008

L'architecte des Bâtiments de France

DDT - Le Pastel Monsieur Lagarde Police de l'eau - continuité écologique 22 rue des Pénitents Blancs 87032 Limoges cedex 1

Objet : Aménagement, restauration et entretien des milieux aquatiques sur le bassin versant de la BRIANCE dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatiques.

Vous avez sollicité mon avis concernant l'aménagement, restauration et entretien des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Briance dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatiques.

Après étude du dossier, je vous informe que j'émets un avis favorable de principe sous réserves que tous travaux, qu'il s'agisse d'arasement ou d'effacement de seuils, de création de passes à poissons, de passes à canoë de travaux sur les ripisylves, de travaux d'accompagnement des agriculteurs ou toutes autres restaurations de continuités écologiques, devant être réalisés dans le champ de protection d'un monument historique, dans un Site Patrimonial Remarquable, dans un site inscrit ou dans un site classé fassent l'objet d'une demande préalable soumise à mon accord.

> Lætitia Morellet Architecte et urbaniste de l'État Architecte des Bâtiments de France